

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet STEP Haliotis sur la commune principale de l'AIOT 369 Promenade des Anglais 06000 Nice.

La référence de votre dossier est A-3-64FSDMTMR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/02/2023 à 13h48 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **83409649700187**

Organisme : **SOCOTEC ENVIRONNEMENT**

Nom : **VOIRY**

Prénom : **Jeanne**

Fonction : **Chargée d'Affaires Environnement**

Personne morale

N° SIRET **80263060800080**

Raison sociale **EAU D 'AZUR**

Forme juridique **Régie d'une collectivité locale à caractère industriel ou commercial**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

369 PRO DES ANGLAIS

Crystal Palace

06000 NICE

Signataire

Nom : **PONZETTO**

Prénom : **Vincent**

Qualité : **Directeur général d'Eau d'Azur**

Référent

Nom : **DELUGIN**

Prénom : **Karelle**

Fonction : **Responsable Démarches Environnementales**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **STEP Haliotis**

Description des activités :

Le complexe Haliotis a pour but de traiter les eaux usées de la métropole de Nice Côte d'Azur avant leur rejet dans la mer Méditerranée. Les caractéristiques nominales de la station sont les suivantes : - 650 000 équivalent-habitant - 220 000 m³/j - 46,2 t/j de Matières En Suspension (MES) - 37,4 t/j de Demande Biologique en Oxygène à 5 jours (DBO5) - 79,2 t/j de Demande Chimique en Oxygène (DCO)

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées.

Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Interactions de l'installation avec les installations existantes :

Mise à jour du classement ICPE. Lien avec les rubriques 2791, 2716 et 4510 pour la nomenclature IOTA 2.1.1.0-1

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **369 Promenade des Anglais 06000 Nice**

X : 1040922

Y : 6295396

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2716	2716-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 320 m3	DC	
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités 0.16 t/j	DC	
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 1.5 MW	DC	
4510	4510-2	Dangereux pour l'environnement aquatique 1	Quantité susceptible d'être présente 99.3 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

2716, 2910, 4510 – Absence de rejets d'eaux résiduaires 2791 – Toutes les eaux extraites de la filière de traitement des boues sont renvoyées en tête de station pour un traitement par la STEP.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Pour la 2791, Toutes les eaux extraites de la filière de traitement des boues sont renvoyées en tête de station pour un traitement par la STEP. Elles subissent tous les traitements de la STEP avant rejet : - Pré-traitement - Tamassage - Décantage - Aération - Clarification

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **35875259**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Le volume rejeté au milieu naturel (35 875 259 m3) correspond au volume d'eau total sortant et traité par la STEP et pas uniquement au volume rejeté relatif au traitement des boues (rubrique n° 2791). Les exutoires des eaux de la STEP sont en mer et nommés respectivement "Aéroport" et "Californie".

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Lors des essais sur le Groupe Electrogène, dû à la combustion : Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone (CO) Monoxyde d'azote (NO) Oxyde d'Azote (NOx) Précision : Appareil de secours fonctionnant moins de 500 h/an

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

/

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

- Boues : épandage, incinération, compostage, décharge - Déchets Ménagers et Assimilés : Valorisation - VEOLIA-SAQUIER-Tri - Emballages papier cartons : Recyclage - EMCO-CARROS-Tri - Emballages souillés : Valorisation par SERAHU - RECUPERATEUR - Chiffons souillés : Valorisation par SERAHU - RECUPERATEUR

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Présence d'extincteurs adaptés aux risques et en nombre suffisant à proximité des installations classées. Présence de 9 bornes incendie en nombre suffisant à moins de 100m de chacune des installations classées.

[Installations de combustion moyennes \(dites « MCP »\) pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910](#)

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **Dossier N°11261559**

[Natura 2000](#)

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

[Prescriptions applicables](#)

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

[Clause filet](#)

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
DDTM-SER-PE-AP N°2015-02	23/01/2015	DDTM

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_depot_HALIOTIS.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

HALIOTIS-ICPE_2023_CADASTRE_v1.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

HALIOTIS JANV23_PLAN_GENERAL ICPE-2023-A3_v1.pdf

Liens et interactions d'une nouvelle installation avec les installations existantes :

Connexite_IOTA-ICPE_HALIOTIS.pdf

Modification des prescriptions applicables :

Demande_Amenagements_HALIOTIS.pdf